

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 03477

Numéro SIREN : 499 873 164

Nom ou dénomination : GMT

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2020 sous le numéro de dépôt 13324

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

CABINET LOYEZ
235 boulevard Clemenceau
59700 Marcq en Baroeul

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : GMT

Numéro RCS : 499 873 164

Numéro Gestion : 2007B03477

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse: 59 rue Lavoisier
59130 Lambersart

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2019

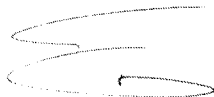
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 05/10/2020

Sous le numéro : 13324

Délivré à Lille-Métropole le 3 novembre 2020

Le Greffier,



EURL GMT

COMPTES ANNUELS

2033A - Bilan simplifié

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGPR N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL GMT				Néant ☐			
Adresse de l'entreprise 59 rue LAVOISIER 59130 LAMBERSART							
Numéro SIRET* 4 9 9 8 7 3 1 6 4 0 0 0 1 0							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 31/12/2019			
ACTIF							
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014	4 805	016	4 805	
	Immobilisations corporelles*		028	6 016	030	1 741	4 274
	Immobilisations financières* (1)		040	166 350	042		166 350
	Total I (5)		044	177 171	048	1 741	175 429
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres* (3)	072	161 279	074	161 279	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	137	086	137	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	161 416	098	161 416	
	Total général (I + II)		110	338 588	112	1 741	336 846
PASSIF							
				Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		20 000		
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126		2 000		
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		260 177		
	Report à nouveau		134		59 168		
	Résultat de l'exercice		136		(8 644)		
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		332 701		
	Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		60		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169		4 085		
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176		4 145		
Total général (I + II + III)		180		336 846			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	4 790	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

EURL GMT

COMPTES ANNUELS

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 382 septies A du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise EURL GMT		Exercice clos le 31/12/2019		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	
		bien	dont export	215	214	
	Production vendue	services*	et livraisons	217	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242 6 422	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			244 748	
	Rémunérations du personnel*				250 8 319	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 3 007	
	Dotations aux amortissements*				254 515	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259 262	
	Total des charges d'exploitation (II)					264 19 012
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 (19 012)	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers	(III)			280 10 367	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	
	Charges financières	(V)			294	
	Charges exceptionnelles	(VI)			300	
		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies), dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))			347 348	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310 (8 644)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2					312 314 8 644	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)				324	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM			248 330 9	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et loyers d'option	(Part des loyers dispensés de réintégration (art 237 septies B))			249 251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies A)	981	JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990			
ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septecies)	993			
Deductions	Créance due au report en arrière du déficit				350 7 610	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite				641	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352 354 16 245
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356	
	Déficits antérieurs reportables : *	28 047 dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370 372 16 245	

EURL GMT

COMPTES ANNUELS

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : EURL GMT Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
		ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	404	406			
	Autres	410	4 805	412	414	416	4 805		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426			
	Constructions	430		432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	444	446			
	Installations générales agencements divers	450		452	454	456			
	Matériel de transport	460		462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 226	472	474	476	6 016		
	Immobilisations financières	480	1 66 350	482	484	486	1 66 350		
TOTAL		490	1 72 381	492	4 790	494	1 77 171		
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	500		502	504	506			
	Terrains	510		512	514	516			
	Constructions	520		522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	534	536			
	Installations générales, agencements divers	540		542	544	546			
	Matériel de transport	550		552	554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 226	562	515	564	1 741		
TOTAL		570	1 226	572	515	574	1 741		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Group

EURL GMT

COMPTES ANNUELS

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficits re

DGFIP N° 2033-D 2020

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 307 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : EURL GMT Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	28 047
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	28 047
Déficits de l'exercice	860	16 245
Total des déficits restant à reporter	870	44 292

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	3 007
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	3 007
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	268
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT

Cagid Group

EURL GMT

COMPTES ANNUELS

2033E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE DGFIP N° 2033-E 2020

Désignation de l'entreprise : EURL GMT Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Reentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
-----------------------------	-----------------------------	-----

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)

	117
--	-----

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE
Si vous êtes assujettis à la CVAE au sens d'un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022
Effectifs au sens de la CVAE	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026
Période de référence	024
Date de cessation	186

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL GMT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 336 846 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 8 644 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ANS
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

GMT

Société À Responsabilité Limitée au capital de 20 000,00 €

Siège social : 59 rue Lavoisier

59130 LAMBERSART

499 873 164 RCS LILLE MÉTROPOLE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2020

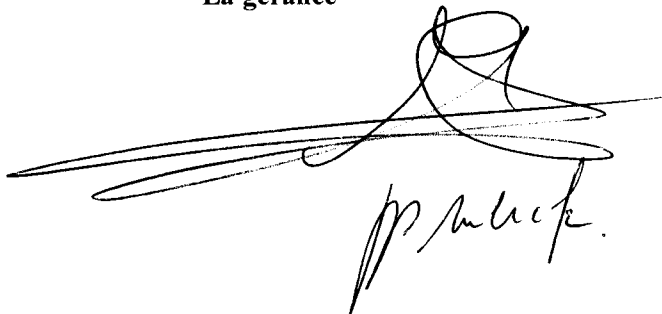
DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 8 644,25 €, en totalité au compte "Report à Nouveau".

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

« certifié conforme »

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal line and a cursive signature below it.